

16



Si vous avez un patrimoine net taxable supérieur ou égal à 2,57 millions d'euros au 1^{er} janvier 2016, remplissez cette déclaration et les annexes.
Renvoyez un exemplaire de votre déclaration au centre des finances publiques (service des impôts des particuliers) de votre domicile au 1^{er} janvier 2016, **au plus tard le 15 juin 2016**, accompagné du paiement de votre impôt.
Pour tous renseignements, connectez-vous sur impots.gouv.fr ou adressez-vous à votre centre des finances publiques.

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

VOTRE ÉTAT CIVIL

Écrivez en lettres majuscules

10 Monsieur <input type="checkbox"/>			Madame <input type="checkbox"/>			20 Monsieur <input type="checkbox"/>			Madame <input type="checkbox"/>		
Nom	11					21					
Nom de naissance ..	12					22					
Prénoms	13					23					
Date de naissance ..	14					24					
Lieu de naissance ..	15	Dépt		Commune		25	Dépt		Commune		

VOTRE ADRESSE

A | ADRESSE AU 1^{ER} JANVIER 2016

Numéro et rue										
Appartement	6	Résidence		Bât.		Esc.		Étage		Appart.
Commune		Code postal		Commune						

B | CHANGEMENT D'ADRESSE EN 2015 : ADRESSE AU 1^{ER} JANVIER 2015

Numéro et rue										
Appartement	6	Résidence		Bât.		Esc.		Étage		Appart.
Commune		Code postal		Commune						

IDENTITÉ ET ADRESSE DU DÉCLARANT S'IL N'EST PAS LE REDEVABLE

Qualité et identité	Représentant légal <input type="checkbox"/> Mandataire <input type="checkbox"/> Héritier <input type="checkbox"/>				Nom et prénom					
Numéro et rue										
Appartement		Résidence		Bât.		Esc.		Étage		Appart.
Commune		Code postal		Commune						

SIGNATURE DU OU DES DÉCLARANTS

À _____ le _____ 2016	Téléphone _____
	Adresse internet _____

En application de la loi n° 78-17 du 6 juin 1978 « Informatique et libertés », vous pouvez accéder aux données fiscales vous concernant et demander leur rectification, sous certaines réserves, auprès de votre centre des finances publiques. Les données que vous déclarez sont utilisées aux fins de gestion et de recoupement par l'administration fiscale.

	FIP																T		BP	K	
	F			N					8				SPI								

DÉTERMINATION DE LA BASE IMPOSABLE

Le symbole  signifie que vous devez joindre vos justificatifs

1 | ACTIF BRUT

IMMEUBLES BÂTIS

Annexe 1 : nombre de feuillets

Résidence principale AB

Autres immeubles AC

IMMEUBLES NON BÂTIS, PARTS DE GROUPEMENTS FORESTIERS OU FONCIERS

Annexe 2 : nombre de feuillets

Bois, forêts et parts de groupements forestiers  BC x 25 % = BD

Biens ruraux loués à long terme BE

• dont montant dans la limite de 101 897 € x 25 % = BF

• dont montant pour la fraction supérieure à 101 897 € x 50 % = BG

Parts de Groupements Fonciers Agricoles et de Groupements Agricoles Fonciers BH

• dont montant dans la limite de 101 897 € x 25 % = BI

• dont montant pour la fraction supérieure à 101 897 € x 50 % = BJ

Autres biens BK

DROITS SOCIAUX – VALEURS MOBILIÈRES – LIQUIDITÉS – AUTRES MEUBLES

Annexes 3-1 et 3-2 : nombre de feuillets

Parts ou actions détenues par les salariés et mandataires sociaux  CL x 25 % = CM

Parts ou actions de sociétés avec engagement de conservation de 6 ans minimum  CB x 25 % = CC

Droits sociaux de sociétés dans lesquelles vous exercez une fonction ou une activité CD

Autres valeurs mobilières CE

Liquidités CF

Autres biens meubles (dont contrats d'assurance-vie CO) CG

Montant des exonérations afférentes aux droits et titres ci-dessous :

• Droits sociaux détenus à la suite d'un rachat d'entreprise par les salariés CH

• Droits sociaux détenus par le foyer fiscal dans une société interposée CI

• Droits sociaux constituant plus de 50 % du patrimoine CJ

• Titres ou parts de FIP, FCPI ou FCPR reçus en contrepartie de la souscription au capital d'une PME CK

TOTAL DES IMMEUBLES ET DES BIENS MEUBLES AB + AC + BD + BF + BG + BI + BJ + BK + CM + CC à CG = DE

Forfait mobilier *Si les meubles meublants ont déjà été déclarés et intégrés à la ligne CG, inscrivez « 0 », sinon, inscrivez DE x 5 %* EF

TOTAL DE L'ACTIF BRUT DE + EF = FG

2 | PASSIF ET AUTRES DÉDUCTIONS

Annexe 4 : nombre de feuillets

TOTAL DU PASSIF ET AUTRES DÉDUCTIONS  GH

3 | ACTIF NET IMPOSABLE

BASE IMPOSABLE FG – GH = HI

CALCUL DE VOTRE IMPÔT

Arrondissez chaque ligne à l'euro le plus proche

1 | MONTANT DE L'IMPÔT AVANT RÉDUCTIONS

Montant de l'impôt avant décote

Fraction du patrimoine à taxer

- 1^{re} tranche: n'excédant pas 800 000 €.....
- 2^e tranche: entre 800 000 € et 1 300 000 €.....
- 3^e tranche: entre 1 300 000 € et 2 570 000 €.....
- 4^e tranche: entre 2 570 000 € et 5 000 000 €.....
- 5^e tranche: entre 5 000 000 € et 10 000 000 €.....
- 6^e tranche: supérieure à 10 000 000 €.....

VENTILATION PAR TRANCHE	TAUX	MONTANT DE L'IMPÔT
		EXONÉRÉE
	× 0,50 % =	
	× 0,70 % = +	
	× 1,00 % = +	
	× 1,25 % = +	
	× 1,50 % = +	
TOTAUX		LA

TOTAUX

Décote:

Si votre patrimoine est supérieur ou égal à 1 300 000 € et inférieur à 1 400 000 €, calculez: $17\,500 - (1,25\% \times HI)$ = LB

MONTANT DE L'IMPÔT AVANT RÉDUCTIONS **LA ou LA – LB** = **LM**

2 | RÉDUCTIONS Le plafond global annuel des réductions cumulées pour investissements dans les PME et pour dons ne peut excéder 45 000 €.

Pour investissements dans les PME

- Directs dans une société *Inscrivez obligatoirement le détail de vos versements page 2 de cette déclaration* NE × 50 % = MU
- Par sociétés interposées *holdings* NF × 50 % = MW
- Par le biais de FIP..... MX × 50 % = MY
- Par le biais de FCPI..... NA × 50 % = NB

Pour dons à certains organismes d'intérêt général établis en France NC × 75 % = ND

Pour dons à certains organismes d'intérêt général établis dans un État européen NG × 75 % = NH

MONTANT DE L'ISF APRÈS RÉDUCTIONS **LM – MU – MW – MY – NB – ND – NH** = **NP**

3 | PLAFONNEMENT

Impôts dus au titre des revenus et produits 2015 PR

Total des impôts **NP + PR** = PS

Revenus et produits de l'année 2015 *en cas de montant négatif, inscrivez « 0 »* PT × 75 % = PU

Montant du plafonnement *en cas de montant négatif, inscrivez « 0 »* **PS – PU** = PV

MONTANT DE L'ISF APRÈS PLAFONNEMENT **NP – PV** = **QR**

4 | IMPUTATION DE L'IMPÔT SUR LA FORTUNE ACQUITTÉ HORS DE FRANCE

Annexe 5: nombre de feuillets

TOTAL DU MONTANT ACQUITTÉ HORS DE FRANCE **RS**

5 | MONTANT NET À PAYER DE VOTRE ISF **NP ou (NP – RS) ou QR ou (QR – RS)** = **ST**

PAIEMENT DE VOTRE IMPÔT

Imputation du solde du droit à restitution (*bouclier fiscal*) non encore imputé TI

SOLDE DE L'ISF RESTANT À PAYER **ST ou ST – TI** = **TR**

MODE DE PAIEMENT DE VOTRE SOLDE D'ISF

– Mode de paiement choisi: Chèque bancaire Virement direct Banque de France Autre

– Établissez le chèque bancaire à l'ordre du **TRÉSOR PUBLIC** *sans autre indication*

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

Date de réception et cachet du service	PRISE EN RECETTE	PRISE EN CHARGE
	Droits	Droits
	Pénalités	Pénalités
	N°	N°
	Date	Date